



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2016

le 11 mai 2016

Concerne :

Gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2015

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.--/habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.-- à Fr. 50.-- par habitant.



Pour 2015, la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.--/habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2014, les contributions des communes pour 2015 représentent un montant de Fr. 3'745'488.--, auquel s'ajoute le report du solde disponible au 31 décembre 2014 de Fr. 15'508.85 et les provisions pour soutiens ponctuels décidés en 2014 à verser en 2015 de Fr. 30'000.--. Le total des recettes pour 2015 s'élève par conséquent à Fr. 3'790'996.85.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif (CA) du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2015 pour ces institutions s'est élevé à Fr. 3'625'741.10.

A cette somme, s'ajoutent les subventions pour les soutiens ponctuels et aides à la création.

Ainsi, en 2015, le Fonds culturel a versé Fr. 73'000.--, selon le détail suivant :

- Fr. 30'000.-- correspondant à des demandes acceptées en 2014 mais à verser en 2015. Les bénéficiaires de ces soutiens sont : la Cie Prototype Status pour sa nouvelle création "Lui et Artemis", le Conservatoire pour les événements prévus dans le cadre du 100^{ème} anniversaire et la Lyre de Vevey pour le concert-spectacle marquant ses 150 ans.
- Fr. 43'000.-- correspondant à des demandes acceptées par le CA en cours d'année. Les bénéficiaires de ces soutiens sont : Pro Cultura Genevensis pour l'événement "Au Temps des rois maudits", Nox Orae pour le Festival 2015, le Septembre Musical pour la 70^{ème} édition du festival, Vevey International Funny Film Festival pour le lancement de la 1^{ère} édition, l'ensemble Arabesque pour le concert anniversaire des 5 ans de l'association et la Cie Prototype Status pour sa création "Pôle".

Le CA a également accepté 6 autres demandes de soutien ponctuel pour des projets qui seront réalisés en 2016.

A ces charges, s'ajoutent celles relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 35'000.-- ; pour rappel, il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2015 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'733'741.10. Le solde disponible au 31 décembre 2015 est de Fr. 57'255.75. Ce solde sera affecté aux soutiens ponctuels pour les projets 2016, admis en 2015.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2016,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



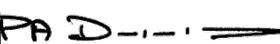
décide :

- d'adopter les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Rapport d'activités 2015 du Fonds culturel Riviera.
- Liste des institutions bénéficiaires 2015.
- Comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

Délégué municipal : M. Lyonel Kaufmann

Adopté par la Municipalité : le 21 mars 2016



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001.

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, suite à son approbation par le Conseil d'État.

En 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. En 2015, aucune nouvelle institution n'a été intégrée au fond qui compte actuellement 19 institutions.

Conformément à l'article 3 de la convention, le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (cf. liste des institutions bénéficiaires en annexe).

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de la convention, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles. En fonction des disponibilités financières, il peut également attribuer des soutiens ponctuels à des projets d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. En 2015, il était composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, de M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux et de Mme Annick Vuarnoz, conseillère municipale à Vevey.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITÉS 2015

Au cours de l'année 2015, le CA et le BE se sont chacun réunis à quatre reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2014, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2016 ont été les principaux points traités cette année.

En outre, des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds sont établis au gré des besoins de part et d'autre. Ceci permet notamment d'éclaircir certains points quant à leur évolution, tant programmatique que financière et d'être ainsi au plus près de leur réalité.

Budget 2016

Il est rappelé qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2016, selon un processus d'analyse et de réflexion qui tient compte de l'évolution des institutions, ainsi que des éventuelles demandes d'adaptation formulées par les institutions.

En synthèse, le budget 2016 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Quant aux adaptations des soutiens alloués aux institutions intégrées, elles ont été faites dans la continuité du « tour d'horizon » effectué en 2014 (cf. rapport d'activité 2014). Sur la base des projets et des difficultés des diverses institutions, une projection sur deux ans des besoins de réadaptation des montants octroyés a donc été réalisée en tenant compte de l'urgence de leur situation. Le budget tient compte de ces adaptations de subventions. Il comprend également un montant de réserve pour des soutiens ponctuels et/ou des aides à la création. Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux.

Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2015.

La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007.

L'entreprise IRL Plus SA ayant cessé ses activités, c'est désormais PCL Presses Centrales SA qui imprime l'Agenda Riviera depuis le dernier numéro. La distribution est, elle, toujours assumée par La Poste. Le graphisme et la mise en page sont assurés par Alain Robert Studio; la coordination et le suivi financier par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Suite à l'augmentation du coût de l'agenda constatée en 2012, des pistes possibles pour contenir, voir réduire ces coûts, avaient été évaluées en 2013. En 2014, grâce aux efforts de l'ensemble des partenaires, les coûts avaient diminué. Cette tendance ne s'est malheureusement pas poursuivie en 2015, les coûts ayant à nouveau augmenté. Pour rappel, les charges de l'agenda sont très variables car dépendant du nombre de pages imprimées (296 pages au total en 2007 à 320 en 2015) et des rentrées publicitaires (-15% depuis 2007). Ceci étant, l'augmentation du nombre de pages montre que les acteurs utilisent bien cet outil et qu'il répond donc à leurs attentes.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI fin 2007 (www.sai-riviera.ch). Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

En 2015, 36 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera dont 12 ont reçu une réponse favorable car entrant dans les critères d'octroi.

Six d'entre elles ont été versées en 2015, pour un montant total de Fr. 43'000.- :

- Association des amis d'Arabesque – 5^{ème} anniversaire
- Association Nox Orae – Festival 2015
- Cie Prototype Status – création "Pôle"
- Pro Cultura Genevensis – Au Temps des rois maudits
- Septembre Musical – 70^{ème} édition
- Vevey International Funny Film Festival – 1^{ère} édition

Six autres ont été admises et seront versées en 2016

- Association Clef de Voûte – La Passion selon St-Jean
- Association Contrepoint – Beethoven 7x7
- Association Va-et-vient, Cie Richard Kaboré – création "Corps Animal"
- Cie ADN Dialect – création "ZeitZone"
- Montreux Jazz Festival – 50^{ème} anniversaire
- Union Chorale de La Tour-de-Peilz – 150^{ème} anniversaire

24 demandes de soutien ponctuel ont été refusées car hors critères FCR :

- Association Art Focus – International Contest
- Association Autour de la Harpe Celtique – Festival 2016
- Association Autour du Monde – 4^{ème} Festival du Bout du Monde
- Association Divin Avent
- Association Duo Symphonique – Orchestre variations symphoniques
- Association la Revue de Corseaux – Revue 2016
- Association pour la restauration de l'orgue de Ste-Claire
- Association RATS – projets 2015
- Association renaissance des grandes orgues de Montreux
- Association STADIO – Scrambled Eggs
- Association Viv(r)e la Gratuité
- Atlantique Productions – Noces Intérieures
- Cie 5/4 – 25 ans de l'Orchestre Jaune
- Cie Camastral – création "Le Voyage d'Alice en Suisse"
- Cie de Bleu de Bleu – saison artistique 2014-2015
- Cie de Bleu de Bleu – saison artistique 2015-2016
- Cie du Homard – création "La Suppliante"
- Cie Farafina – concert
- Cie les Célébrants – création "Frères Ennemis"
- Cie Le Théâtre en Vain – création "L'Horloge du pendu"
- Éditions de la Marquise – La disparition de l'homme à la peau de cendre
- Montreux Chill Festival
- Montreux Gospel Singers
- Musée Jenisch – Ferdinand Hodler, exposition et publication

Concernant l'évolution globale du nombre de demandes de soutien ponctuel, il y a lieu de relever que depuis 2013 ce nombre reste stable et est d'environ 35 demandes à traiter dont une majorité ne répondent pas aux critères d'octroi (hors Riviera, pas de caractère ponctuel / exceptionnel, etc.).

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2014 et en octobre pour l'examen du budget 2016, en présence du président du CA du fonds.

Selon le tournus établi dès sa 1^{ère} année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance d'avril 2015 :

Président : M. José Jorge, conseiller communal à Montreux

Rapporteur : Mme Heather Gavin, conseillère communale à Corseaux

- Séance d'octobre 2015 :

Présidente : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny

Rapporteur : Mme Danielle Petitat, conseillère communale à Corsier

La commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2014 et du budget 2016 aux conseils communaux de la Riviera.

Comptes 2015

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.74 millions.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.62 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 5 de ces institutions pour un montant total de Fr. 35'000.-, soit, le Festival Images, le NED, le RKC, le Théâtre de Poche de la Grenette et le Théâtre Les Trois-Quarts.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2015 s'élève à Fr. 73'000.-.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Le solde disponible de Fr. 57'255.75 est provisionné pour les soutiens ponctuels acceptés en 2015 et à verser en 2016.

Au vu de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2016, constat est fait que la marge de manœuvre pour l'octroi de soutiens ponctuels était plus importante en 2015 en raison de la décision de ne pas octroyer de soutiens ponctuels en 2014, hormis pour des événements particuliers organisés par les institutions intégrées au FCR. Cette mesure a permis de constituer des provisions permettant l'octroi de soutiens ponctuels en 2015. Cela étant, s'agissant d'une mesure ponctuelle et au vu des besoins financiers plus importants des institutions intégrées, le FCR devra continuer de concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt régional.

Annexes : - Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2015
- Comptes 2015

Vevey, le 9 mars 2016 - CRO/ALB/nc

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2015

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association des Musées de la Riviera
- ⇒ Cinérive SA - La Lanterne magique
- ⇒ Concours Clara Haskil
- ⇒ Festival Images
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle Montreux
Montreux Music & Convention Centre
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Live in Vevey
- ⇒ Montreux Art Gallery (MAG)
- ⇒ Montreux Choral Festival
- ⇒ Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ NED
- ⇒ Oriental-Vevey
- ⇒ Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Semaine internationale de piano
- ⇒ Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Théâtre Montreux-Riviera

SAI – MARS 2015

FONDS CULTUREL RIVIERA COMPTES 2015

Solde disponible au 1er janvier 2015		15'508.85
Contribution des communes (fr. 48.-/hab)	<i>Population au 31.12.2014</i>	
Blonay	6'110 293'280.00	
Chardonne	2'835 136'080.00	
Corseaux	2'172 104'256.00	
Corsier	3'393 162'864.00	
Jongny	1'475 70'800.00	
Montreux	26'072 1'251'456.00	
St-Légier	5'084 244'032.00	
La Tour-de-Peilz	11'207 537'936.00	
Vevey	18'838 904'224.00	
Veytaux	845 40'560.00	
Total contributions des communes	78'031 3'745'488.00	3'745'488.00
Provision pour soutiens ponctuels décidés en 2014 à verser en 2015		30'000.00
TOTAL ENCAISSEMENTS		3'790'996.85
DÉPENSES		
Subventions aux institutions		
Agenda Riviera	138'741.10	
Association musées Riviera	72'000.00	
Association Live in Vevey	15'000.00	
Cinérive - La lanterne magique	10'000.00	
Concours Clara Haskil	25'000.00	
Montreux Comedy Festival	100'000.00	
Festival Images	170'000.00	
Fondation des Arts & Spectacles	1'240'000.00	
Fondation Montreux Jazz 2	70'000.00	
Fondation de la Saison culturelle	860'000.00	
Montreux Art Gallery	15'000.00	
Montreux Choral Festival	50'000.00	
NED	35'000.00	
Oriental Vevey	55'000.00	
RKC	55'000.00	
Semaine internationale de piano	15'000.00	
Septembre Musical	190'000.00	
Théâtre de poche de la Grenette	40'000.00	
Théâtre Les Trois-Quarts	35'000.00	
Théâtre Montreux-Riviera	435'000.00	
Total subventions	3'625'741.10	
Soutiens ponctuels traités en 2014 et versés en 2015	30'000.00	
Soutiens ponctuels versés en 2015	43'000.00	
Prestations SAI (forfait)	35'000.00	
	} cf. détail page 2	
TOTAL DÉPENSES		3'733'741.10
Solde provisoire		57'255.75
Réserve soutiens ponctuels pour projets 2016 (admis en 2015)	57'255.75	
Solde au 31 décembre 2015		0.00

DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS**Soutiens ponctuels traités en 2014 et versés en 2015** (cf. comptes et rapport d'activités 2014)

Cie Prototype Status - création 2015 "Lui et Artemis"	5'000.00
Conservatoire - 100 ^{ème} anniversaire	20'000.00
Lyre de Vevey - 150 ^{ème} anniversaire	5'000.00

Total **30'000.00**

Soutiens ponctuels versés en 2015

Pro Cultura Genevensis - Au Temps des rois maudits	5'000.00
Association Nox Orae - Festival 2015	10'000.00
Septembre Musical - 70 ^{ème} anniversaire	10'000.00
Vevey International Funny Film Festival - 1 ^{ère} édition	2'500.00
Association des Amis d'Arabesque - 5 ^{ème} anniversaire	8'000.00
Cie Prototype Status - création "Pôle"	7'500.00

Total **43'000.00**

Vevey, le 25 février 2016 - ALB/nc